



Cc SYNTEC. La période de préavis de licenciement s'ajoute à l'ancienneté ?

Par **Medoliaa**, le **18/07/2024** à **18:52**

Bonjour,

J'ai effectué un CDD statut Cadre (convention SYNTEC) de 6 mois, sans motif, donc requalifié en CDI avec licenciement abusif.

Sauf erreur de ma part, je n'ai donc pas les 8 mois requis d'ancienneté pour obtenir une indemnité de licenciement.

Mais est-ce que je peux ajouter à mon ancienneté les 3 mois de préavis de licenciement (cadre convention syntec), que j'aurais dû avoir dans le cadre d'une procédure de licenciement classique ? Cela me ramènerait à une ancienneté de 9 mois, pour avoir une indemnité de licenciement.

Est-ce qu'il y a des textes de lois ou de jurisprudence qui vont dans ce sens ?

Je vous remercie.